



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

ID : 077-217704949-20250115-DELIB2024\_0721-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  07/01/2025	Le quinze janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage  15/01/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....16  Votants.....19	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Geneviève DARGNAT, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Nassima VIGUIER pouvoir à Olivier BEUDAERT</p> <p>Absents : Maud THOURY, Alain GUYONNET et Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2025-001  Objet : Prolongation de durée des placements  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le quinze janvier deux mille vingt-cinq et qu'elle a été rendue exécutoire le quinze janvier deux mille vingt-cinq  Le Maire,  A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-001- Prolongation de durée des placements

Entendu Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des Finances

- **RAPPELER** à l'Assemblée
  - Que par la Délibération 2023-078 du 14 décembre 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à réaliser quatre différents placements financiers ;
  - Que trois d'entre eux arriveront à échéance le 31 janvier 2025 ;
  - Que l'un deux a été prolongé de 12 mois par la délibération 2024-040 du 30 mai 2024 et arrivera à échéance le 31/07/2025.
  
- **EXPLIQUER** à l'Assemblée que l'échelonnement prévisionnel des dépenses nous permet de prolonger la durée de 2 placements de 12 mois ;
  
- **INDIQUER** que pour pouvoir prolonger un placement, une délibération du Conseil municipal est indispensable. Administrativement, une prolongation équivaut à une demande nouvelle de placement
  
- **PROPOSER** au Conseil municipal de « prolonger » :
  - Le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 500 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la restructuration des voiries ;
  - Le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 700 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la rénovation des bâtiments Communaux.

Après débat, le Conseil municipal décide de prolonger à la majorité (1 abstention : Madame GOUYON)

- le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 500 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la restructuration des voiries pour une durée de 12 mois.
- le placement de 250 000 € provenant de l'emprunt de 700 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la rénovation des bâtiments Communaux pour une durée de 12 mois

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 15 janvier 2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE